



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 15 septembre 2022
Procès-verbal**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 15 septembre 2022, à 18 h, Salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 9 septembre 2022 et affichée le 9 septembre 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Gérard SANTOSUOSSO, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Marc STOQUERT

Excusés : Yann GALUT, Marie-Christine BAUDOUIN, Yvon BEUCHON, Daniel GRAVELET, Christine CHEZE-DHO

Absente : Catherine PALLOT

Administration :

Mme Patricia GODET

M. Pierre-Alexandre COUF

M. Gilles METTI

Mme Sonia HASSAIM

M. Nicolas VARIN

M. Christophe MATHO

M. Pierre-Marie LAHIERRE

Directrice Générale Adjointe,

Directeur Général Adjoint,

Directeur des Finances,

Directrice Développement Economique, Touristique
et Enseignement Supérieur,

Responsable du Service Communication,

Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,

Adjoint au responsable du Service des Assemblées

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h 50.

Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 1^{er} septembre 2022

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 1^{er} septembre 2022 à l'unanimité.

1. Convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, la Ville de Bourges, le CCAS de Bourges et AggloBus. Modification n° 2

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son(sa) représentant(e), à signer l'avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes avec la Ville de Bourges, AGGLOBUS et le CCAS de la Ville de Bourges et à en suivre l'exécution.

**2. Demande de subvention auprès de la Préfète de la Région Centre-Val de Loire –
Redevance d'Archéologie Préventive**

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

M. Jean-Louis SALAK, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention annuelle 2023 auprès de la Préfète de la Région Centre-Val de Loire ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**3. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation –
Convention de subvention pour l'Université d'Orléans dans le cadre du Campus connecté**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. Patrick BARNIER, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la convention entre l'Université d'Orléans et Bourges Plus portant sur le versement d'une subvention annuelle pour la période universitaire 2021-2022 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec l'Université d'Orléans et tout document se rapportant à la présente délibération.

4. Avenant n° 4 marché P.L.U.I.

Rapporteur : M. Denis POYET

M. Denis POYET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son(sa) représentant(e), à signer l'avenant n°4 de moins-value au marché de P.L.U.I. n° 2016F085 pour un montant de 4 280 € H.T. et à en suivre l'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 19 h 05.

Fait à Bourges, le 28 SEP. 2022

Le Secrétaire

Stephane GARCIA



La Présidente,

Stéphanie FELIX